



## Coronavirus / Définition des « activités essentielles » en Italie

Dans le souci de protéger la santé des travailleurs, les syndicats italiens sont parvenus à imposer au patronat et au gouvernement la définition d'une liste d'activités à considérer comme essentielles dans le contexte de la pandémie de coronavirus.

Le dossier transmis par les camarades de la CGIL se compose de plusieurs pièces :

- le texte des décrets du Président du Conseil, notamment le décret ministériel de mise en œuvre du 25 mars 2020 avec la révision des codes Ateco,
- la circulaire complémentaire du ministère de l'Intérieur aux préfets,
- la lettre conjointe des ministères de la Défense et du Développement économique au président de la Fédération des entreprises italiennes de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité.

Ci-dessous les points saillants.

### **1/ Circulaire du Ministère de l'Intérieur aux préfets**

Pour mémoire, les entreprises qui ne figurent pas dans la liste des codes Ateco (voir partie 3 ci-dessous) autorisés à opérer peuvent faire une communication au préfet motivant la nécessité de rester ouvertes (en tout ou en partie) parce qu'elles exercent des activités fonctionnelles pour la continuité des chaînes d'approvisionnement essentielles.

**Selon la circulaire du ministère de l'intérieur, les préfets ont l'indication de consulter les syndicats territoriaux avant de permettre aux entreprises candidates de rester ouvertes.**

En effet, le décret du Premier ministre du 22 mars prévoit que *"les activités qui sont fonctionnelles pour assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement des activités énumérées à l'annexe 1 [...] sont toujours autorisées, sous réserve de notification préalable au préfet du ministère de l'Intérieur"*.

### **2/ Extrait de la lettre conjointe des ministres du développement économique et de la défense à Fédération des entreprises italiennes pour l'aérospatiale, la défense et la sécurité**

Cette lettre demande aux "activités d'importance stratégique" (telles que l'industrie de la défense et de l'aérospatiale) de "concentrer les opérations sur les lignes de production considérées comme les plus essentielles et stratégiques, d'autre part, de ralentir, dans la mesure du possible, la production et l'activité commerciale en référence à tout ce qui n'est pas considéré comme également essentiel, en espérant que les différents représentants syndicaux d'entreprise puissent également être dûment associés à ces décisions et à ces choix".

### **3/ Activités essentielles en Italie: la liste complète mise à jour<sup>1</sup>**

Au préalable, il convient de préciser que :

- la classification des activités économiques ATECO (ATtività ECONomiche) est une classification adoptée par l'Institut national italien de la statistique (ISTAT) pour les enquêtes statistiques nationales à caractère économique. Il s'agit de la traduction italienne de la nomenclature des activités économiques (NACE) créée par Eurostat, adaptée par l'ISTAT aux caractéristiques spécifiques du système économique italien.
- L'activité des centres d'appel est autorisée (code 82.20) mais à l'exclusion des activités sortantes et des services téléphoniques de loisirs. Les centres d'appels entrants, par contre, peuvent fonctionner en relation avec des contrats conclus avec des parties exerçant les activités économiques autorisées.
- les services de soutien aux entreprises (code 82.99.99) sont autorisés exclusivement pour les livraisons à domicile.

#### **Code ATECO DESCRIPTION<sup>2</sup>**

1 Cultures agricoles et production de produits animaux
3 Pêche et aquaculture
5 Exploitation du charbon
6 Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
09.1 Activités de services de soutien à l'extraction de pétrole et de gaz
10 Industries alimentaires
11 Industrie des boissons
13.96.20 Fabrication d'autres articles textiles techniques et industriels
13,95 Fabrication de tissus non tissés et d'articles en ces matières (à l'exclusion des vêtements)
14.12.00 Confection de combinaisons, d'uniformes et d'autres vêtements de travail
16,24* Fabrication d'emballages en bois
17 Fabrication de papier (sauf codes 17.23 et 17.24)
18 Impression et reproduction de supports enregistrés
19 Fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés
20 Industrie chimique (sauf codes : 20.12 - 20.51.01 - 20.51.02 - 20.59.50 - 20.59.60)
21 Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques
22.2 Fabrication de produits en matières plastiques (à l'exclusion des codes 22.29.01 et 22.29.02)
23.13 Fabrication de verre creux
23.19.10 Fabrication de verrerie de laboratoire, d'hygiène et pharmaceutique
25.21 Fabrication de radiateurs et de récipients métalliques pour chaudières de chauffage central

<sup>1</sup> Conformément à l'annexe 1 du décret du Ministre du développement économique en date du 25 mars 2020.

<sup>2</sup> Traduction avec DeepL, revu par Espace international CGT (DM).

25,92 Fabrication d'emballages métalliques légers  
26.6 Fabrication de matériel d'irradiation, électromédical et électrothérapeutique  
27.1 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et d'équipements de distribution et de contrôle de l'électricité  
27.2 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques  
28.29.30 Fabrication de machines automatiques de comptage, d'emballage et de conditionnement  
28.95.00 Fabrication de machines pour la production du papier et du carton (y compris les parties et accessoires)  
28.96 Fabrication de machines pour l'industrie des plastiques et du caoutchouc (y compris les pièces et accessoires)  
32,50 Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires  
32.99.1 Fabrication d'équipements de sécurité et de vêtements de protection  
32.99.4 Fabrication de cercueils funéraires  
33 Installation de réparation et d'entretien de machines et d'équipements (à l'exclusion des codes suivants : 33.11.01, 33.11.02, 33.11.03, 33.11.04, 33.11.05, 33.11.07, 33.11.09, 33.12.92, 33.16, 33.17)  
35 Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  
36 Collecte, traitement et distribution d'eau  
37 Gestion des eaux usées  
38 Activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ; récupération des matériaux  
39 Activités d'assainissement et autres services de gestion des déchets  
42 Génie civil (à l'exclusion des codes suivants : 42.91, 42.99.09 et 42.99.10)  
43.2 Installation de travaux d'électricité, de plomberie et autres travaux de construction et d'installation  
45.2 Entretien et réparation de véhicules à moteur  
45.3 Commerce de pièces et accessoires de véhicules automobiles  
45.4 Uniquement pour l'entretien et la réparation des motocycles et le commerce des pièces et accessoires  
46,2 Commerce de gros de matières premières agricoles et d'animaux vivants  
46,3 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac  
46,46 Commerce de gros de produits pharmaceutiques  
46.49.2 Commerce de gros de livres, magazines et journaux  
46.61 Commerce de gros de machines, équipements, matériels, accessoires, fournitures agricoles et outils agricoles, y compris les tracteurs  
46.69.91 Commerce de gros d'instruments et d'équipements à usage scientifique  
46.69.94 Commerce de gros d'articles de prévention des incendies et des accidents  
46,71 Commerce de gros de produits pétroliers et de lubrifiants et combustibles pour automobiles  
49 Transport terrestre et transport par pipeline  
50 Transport maritime et fluvial  
51 Transport aérien  
52 Entreposage et activités de soutien au transport  
53 Services postaux et activités de courrier  
55,1 Hôtels et établissements similaires  
j (DA 58 A 63) Services d'information et de communication  
K (64 à 66) Activités financières et d'assurance  
69 Activités juridiques et comptables  
70 Activités de gestion et de conseil en gestion  
71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; essais et analyses techniques  
72 Recherche et développement scientifiques  
74 Activités professionnelles, scientifiques et techniques  
75 Services vétérinaires  
78.2 Activités des agences de travail temporaire (agence d'intérim)1

80,1 Services de sécurité privée  
80,2 Services liés aux systèmes de sécurité  
81.2 Activités de nettoyage et de lutte contre les parasites  
82,20 Activités des centres d'appel<sup>2</sup>  
82.92 Activités d'emballage et de conditionnement pour le compte de tiers  
82.99.2 Agences de distribution de livres, journaux et magazines  
82.99.99 Autres services de soutien aux entreprises<sup>3</sup>  
84 Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire  
85 Éducation  
86 Soins de santé  
87 Services de sécurité sociale résidentielle  
88 Services de sécurité sociale non résidentielle  
94 Activités des entreprises, des employeurs et des organisations professionnelles  
95.11.00 Réparation et entretien des ordinateurs et des périphériques  
95.12.01 Réparation et entretien de lignes fixes, de téléphones sans fil et de téléphones mobiles  
95.12.09 Réparation et entretien d'autres équipements de communication  
95.22.01 Réparation d'appareils électroménagers et de biens domestiques  
97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

\*Correction du code 16.24.20

1. Uniquement en ce qui concerne les activités énumérées dans les annexes 1 et 2 du décret du Premier ministre du 11 mars 2020 et dans la présente annexe 1.

2. À l'exclusion des activités sortantes et des services téléphoniques de loisirs. Les centres d'appels entrants peuvent fonctionner dans le cadre de contrats conclus avec des entités exerçant des activités économiques énumérées dans les annexes 1 et 2 du décret du Premier ministre du 11 mars 2020 et dans la présente annexe 1.

3. Exclusivement pour les livraisons à domicile.

#### **4/ Liste des activités suspendues**

Cette liste étant très longue, il n'est pas inutile d'ajouter en regard la liste des activités jugées non essentielles et par conséquent suspendues. La liste des codes Ateco Italienne étant énorme, il faut comparer avec la totalité de la classification disponible sur le site:

[https://www.agenziaentrate.gov.it/portale/documents/20143/448999/ATECO2007ATECOFIN2004\\_Tabella\\_raccordo\\_Atecofin2004\\_Ateco2007\\_01\\_01\\_09\\_2.pdf/014d912e-c5e6-b276-b994-720e1a218007](https://www.agenziaentrate.gov.it/portale/documents/20143/448999/ATECO2007ATECOFIN2004_Tabella_raccordo_Atecofin2004_Ateco2007_01_01_09_2.pdf/014d912e-c5e6-b276-b994-720e1a218007)

On peut retenir les secteurs marquants suivants :

13.94 Fabrication de ficelles, cordes, cordages et filets  
22.1 Fabrication de produits en caoutchouc  
28.3 Fabrication de machines pour l'agriculture et la sylviculture  
28,93 Fabrication de machines pour l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac (y compris les pièces et accessoires)  
46.69.19 Commerce de gros d'autres équipements et matériels de transport

Ensuite, il y a un ensemble de sous-codes qui ont été exclus :

Le code 17 (Fabrication de papier) est exclu :

- 17,23 Fabrication de produits en papier
- 17.24 Fabrication de papier peint

Sous le code 20 (Fabrication de produits chimiques), la fabrication de :

- 20.12 Teintures et pigments
- 20.51.01 Allumettes
- 20.51.02 Articles explosifs
- 20.59.50 Produits chimiques utilisés pour le bureau et la consommation non industrielle
- 20.59.60 Produits auxiliaires pour les industries du textile et du cuir

Sous le code 22.2 (Fabrication de produits en matières plastiques), la fabrication de :

- 22.29.01 Pièces en plastique pour chaussures
- 22.29.02 Fournitures plastiques de bureau et scolaires

Sous le code 33 (Réparation et entretien, installation de machines et d'équipements), la réparation et l'entretien de :

- 33.11.01 Moules, porte-moules, gabarits, formes pour machines
- 33.11.02 Outils à commande manuelle
- 33.11.03 Armes, systèmes d'armes et munitions
- 33.11.04 Coffres-forts, boîtes fortes, portes métalliques blindées
- 33.11.05 Armes blanches
- 33.11.07 Chariots d'achat
- 33.11.09 Autres produits métalliques
- 33.12.92 Manèges, balançoires, stands de tir et autres équipements de parcs d'attractions
- 33.16 Aéronefs et vaisseaux spatiaux
- 33.17 Matériel roulant ferroviaire, de tramway, de trolleybus et de métro (à l'exclusion de leurs moteurs)

Le code 42 (génie civil) est exclu :

- 42,91 Construction d'ouvrages hydrauliques
- 42.99.09 Autres activités de construction d'autres ouvrages de génie civil NCA